

**ARRÊTÉ DEP-2024-057 PORTANT NOMINATION DU JURY DU BACCALAURÉAT
PROFESSIONNEL ARTISANAT ET MÉTIERS D'ART OPTION MARCHANDISAGE VISUEL**

Le Directeur du Service interacadémique des examens et concours :

Vu les articles D 222-31 à D 222-33, D 337-93 du code de l'éducation ;

Vu l'arrêté du 20 Mars 2007 portant création du baccalauréat professionnel artisanat et métiers d'art option marchandisage visuel ;

Vu l'arrêté rectoral conjoint DEP-2024-1000 nommant les présidents de jurys aux baccalauréats professionnels ;

- ARRÊTE -

Article 1 : Le jury d'admission du baccalauréat artisanat et métiers d'art option marchandisage visuel pour la session 2024 dans l'académie les académies de Créteil, Paris et Versailles, est ainsi constitué :

Présidente :

Madame Frédérique BLONDEL, enseignante-chercheur

Président adjoint :

Monsieur Laurent TEILLARD, enseignant

Enseignants :

Madame Arianne DUMERGUE
Monsieur Frédéric FOUCHET
Madame Farida HARGAS
Monsieur Cedric SARTOR

Monsieur Sébastien PREVOTEAU
Monsieur Jean Luc NICOLAS
Monsieur Frédéric GENTILLEAU
Madame Marie Claire PAYAN

Professionnels :

Madame Caroline CHAPUIS
Madame Marine THIRIOT

Madame Marion BLANQUET
Monsieur Timothée TABARY

Article 2 : La Secrétaire générale du Service interacadémique des examens et concours est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Arcueil, le 25 juin 2024.


Frédéric MULLER